

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 18 mai 2021 à 20 h.

En raison des mesures de distanciation en vigueur pour contrer la propagation de la pandémie de Covid-19, cette séance publique se déroule en visioconférence via l'application Microsoft Teams.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Roukouchi Boicel, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Monsieur Normand Boisclair, membre parent, président
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Luc Labine, membre du personnel enseignant
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Josée Marc-Aurèle, membre parent
- Madame Lili-Marlène Pernet, membre du personnel de soutien
- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Élise Tremblay, membre de la communauté – âgée de 18 à 35 ans
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE : aucune

POSTE VACANT : membre du personnel professionnel

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe

- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Lyne Arcand, secrétaire générale adjointe
- Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Monsieur Dominique Gagnon, directeur adjoint du Service des ressources humaines

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Normand Boisclair, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

Il informe les membres du Conseil d'administration de la démission de deux membres et il les remercie pour leur implication :

- Monsieur Alexander Skinner, membre du personnel professionnel non enseignant, dont la démission est effective depuis le 13 mai 2021 ;
- Madame Élise Tremblay, membre de la communauté – âgée de 18 à 35 ans, dont la démission sera effective le 19 mai 2021.

Deux processus seront entrepris au cours des prochaines semaines afin de combler ces vacances, conformément aux règles prévues à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

## **3. RÉOLUTIONS EN BLOC**

### **3.1 Approbation de procès-verbaux**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021 est approuvé tel que rédigé.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021 est approuvé tel que rédigé.

### **3.2 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **3.3 Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration**

De la correspondance est de temps à autre adressée au Conseil d'administration ou à son président. Copie de cette correspondance est déposée avec la documentation de la séance subséquente.

La copie d'une lettre datée du 29 mars 2021 provenant de madame Geneviève Arcand-Tourigny, présidente du conseil d'établissement de l'école primaire Le Rucher, adressée à monsieur Normand Boisclair, est déposée.

### **3.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 / Liste et actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2021-2022 | Adoption**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire établit annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres.

Les articles 40, 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre.

L'article 193, paragraphe 2, de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement.

L'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du centre de services scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire;

Les avis reçus des diverses instances, à la suite de la consultation qui s'est tenue du 25 février au 30 avril 2021 sur ces projets, sont favorables aux projets proposés par le CSSP.

**CA-033-05-21**

Il est proposé :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024, la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.5 Encadrements financiers 2020-2021 modifiés | Adoption**

Le document intitulé Encadrements financiers établit les règles que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est mis à jour périodiquement afin de s'ajuster aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MÉQ) ou encore pour présenter les choix faits par le CSSP dans la gestion et la distribution de ses ressources.

Depuis le début de l'année 2021, de nouvelles mesures budgétaires ont été annoncées par le ministère de l'Éducation pour contrer les effets de la COVID-19 et aider les centres de services scolaires à couvrir les dépenses additionnelles en lien avec la pandémie. Ces nouvelles mesures requièrent des modifications aux Encadrements financiers 2020-2021 du Centre de services scolaire des Patriotes.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Le comité de répartition des ressources s'est réuni le 26 février 2021 afin d'étudier les modalités de répartition des nouvelles ressources accordées par le ministère de l'Éducation. Il fait la recommandation au Conseil d'administration d'adopter les Encadrements financiers 2020-2021 modifiés tels que présentés.

**CA-034-05-21** Il est proposé :

D'adopter les Encadrements financiers 2020-2021 modifiés, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Normand Boisclair, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

#### **5. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Luc Lapointe présente une reddition de compte sur les éléments suivants, pour la période s'échelonnant du 23 février au 18 mai 2021.

1. Participation de la direction générale à des rencontres concernant des enjeux importants ou stratégiques
2. État de situation relatif au cheminement des priorités annuelles
3. Reddition de comptes sur les décisions prises en application de certains objets relatifs au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*

#### **6. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

## 7. POINTS DE DÉCISION

### Service des ressources éducatives

#### **7.1 Politique relative aux projets pédagogiques particuliers | Adoption**

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, c. 1) rendent nécessaire la révision de la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*.

Une version modifiée de cette politique a été soumise pour consultation de décembre 2020 à février 2021 au Comité de parents, au Comité de relations professionnelles des enseignants et au Comité consultatif de gestion.

La version révisée de la Politique respecte les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, c. I-13.3, r. 6.2).

Toutes les instances consultées ont produit un avis et se sont prononcées en faveur du projet de politique présenté. La modification recommandée par les membres du Comité de relations professionnelles des enseignants a été intégrée.

CA-035-05-21

Il est proposé :

D'adopter la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* modifiée telle que présentée, et qu'elle entre en vigueur dès le 19 mai 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Service des ressources humaines

#### **7.2 Amendements à l'entente locale du personnel enseignant | Approbation**

Madame Nathalie Avon, directrice, et monsieur Dominique Gagnon, directeur adjoint, tous deux du Service des ressources humaines, présentent ce point.

Les relations de travail des enseignants font l'objet d'une entente nationale conclue entre le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec et, également, d'une entente locale conclue entre Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le « CSSP ») et le Syndicat de Champlain pour le personnel enseignant (ci-après « le Syndicat »).

L'entente locale intervenue entre le CSSP et le Syndicat remonte à 2009 et n'a fait l'objet d'aucune modification depuis sa signature.

À la suite du dépôt de griefs et d'un avis d'arbitrage, les représentants du Syndicat et du Service des ressources humaines ont convenu d'un projet d'entente afin de régler deux litiges touchant le personnel enseignant à la leçon.

Selon l'article 75 du point 3.7.4 « Autres pouvoirs » du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* en vigueur depuis le 14 octobre 2020, il revient au Conseil d'administration d'approuver ce projet d'entente.

Le premier élément du projet d'entente concerne l'inscription à la liste de priorité d'emploi du personnel enseignant (grief DP-18-799). Cette liste donne accès à tous les contrats que le CSSP doit offrir dans une année scolaire lorsque, par exemple, un enseignant s'absente pour une durée prédéterminée d'au moins deux mois. Les parties ont convenu d'ajouter la pratique tacitement reconnue au cours des dernières années, à la suite d'échanges avec la partie syndicale, soit d'ajouter à la liste de priorité les enseignants à la leçon qui auront fait plus de 80 heures d'enseignement dans une même année scolaire. La clause 5-1.14.03 de l'entente locale serait ainsi modifiée.

Le second élément du projet d'entente concerne la rémunération des enseignants à la leçon lors d'une fermeture (griefs DP-19-830 et DP-20-899). L'entente locale prévoit que seul l'enseignant normalement tenu d'exercer sa tâche conserve sa rémunération comme s'il avait été réellement en fonction, tout comme le suppléant occasionnel en fonction depuis au moins 20 jours dans le même remplacement. Le projet d'entente prévoit traiter les enseignants à la leçon qui auront enseigné au moins 80 heures dans une même année scolaire, comme les autres enseignants et les suppléants occasionnels depuis 20 jours dans le même remplacement. La clause 5-11.06 de l'entente locale serait ainsi modifiée.

Ce projet d'entente a été présenté au Comité des ressources humaines qui en recommande l'approbation.

Les membres du Conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaires des Patriotes se retirent de la séance pour les délibérations et le vote, conformément à l'article 328, paragraphe 4, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, c. 1) qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du règlement qui édictera le futur code d'éthique et de déontologie des membres du CA, « un membre du personnel siégeant au conseil d'administration d'un centre de services scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur l'embauche, le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail, individuelles ou collectives, de tout employé du centre de services scolaire. Il doit également, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question ».

CA-036-05-21

Il est proposé :

6 de 8

Initiales Président : \_\_\_\_\_

Initiales Secrétaire générale : \_\_\_\_\_

D'approuver le projet d'entente entre le Centre de services scolaire des Patriotes et le Syndicat de Champlain, visant à modifier les clauses 5-11.06 et 5-1.14.03 de l'entente locale du personnel enseignant et portant sur :

- la non-inscription des enseignantes et enseignants à la leçon à la liste de priorité;
- la coupure de traitement appliquée aux enseignantes et aux enseignants à la leçon lors de la suspension du transport scolaire obligeant la fermeture des établissements.

De mandater madame Nathalie Avon, directrice, monsieur Dominique Gagnon, directeur adjoint, ainsi que madame Marylène Lesage, coordonnatrice, tous trois du Service des ressources humaines, afin qu'ils signent le projet d'entente pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaires des Patriotes réintègrent de la séance.

## **8. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Néant

## **9. POINTS D'INFORMATION**

### Service des ressources éducatives

#### **9.1 Mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite |Suivi au sujet des initiatives 3.6 et 3.17**

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente aux membres du Conseil d'administration les avancées de l'initiative 3.6 *Projet pilote avec des enseignants de classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif*, ainsi que celles de l'initiative 3.17 *Équipe de recherche et de développement*.

## **10. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL**

### **Huis clos**

**CA-037-05-21** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 05.

**Retour à l'assemblée publique**

**CA- 038-05-21** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 20.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 20 la séance est levée

\_\_\_\_\_

Président

\_\_\_\_\_

Secrétaire générale

CH/lc